

États financiers

PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

31 mars 2023



**Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan**



Pekuakamiulnuatsh Takuhikan

Table des matières

31 mars 2023

Renseignements généraux	1
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3

États financiers

État combiné des résultats et de l'excédent accumulé	4
État combiné de la situation financière	5
État combiné de la variation des actifs financiers nets	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 29

Annexe A

Tableau de la rémunération et des indemnités de déplacement - non audité (Chefs et conseillers)

Informations financières - non auditées

Graphiques 1 et 2

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan

31 MARS 2023

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX (Membres de Katakuhimatsheta en fonction au 31 mars 2023)

Chef

- ↳ Dominique, Gilbert

Conseillers

- ↳ Courtois, Patrick
- ↳ Dominique, Carina
- ↳ Germain, Jonathan
- ↳ Gill-Verreault, Jonathan
- ↳ Langevin, Sylvie
- ↳ Simard, Guylaine

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
Pekuakamiulnuatsh Takuhikan

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers combinés ci-joints de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan (la « Première Nation »), qui comprennent l'état combiné de la situation financière au 31 mars 2023 et les états combinés des résultats et de l'excédent accumulé, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes afférentes aux états financiers combinés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème soulevé dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers combinés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Première Nation au 31 mars 2023 ainsi que de ses résultats de ses activités combinés et de l'excédent accumulé, de la variation des actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserve

Dans le cadre de l'application au 1er avril 2022 du chapitre SP 3280 « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public, la Première Nation n'a pas procédé à l'identification et à l'évaluation, au 1 avril 2022 et au 31 mars 2023, de ses passifs au titre des obligations liées à la mise hors service des immobilisations, ce qui constitue une dérogation aux normes canadiennes pour le secteur public. La Première Nation aurait dû identifier les immobilisations corporelles ou les composantes présentant un risque de passif au titre des obligations liées à la mise hors service, estimer et comptabiliser le montant de ce passif en plus de fournir les informations sur les obligations. Puisque l'identification, l'estimation, la comptabilisation et la présentation d'informations sur les obligations n'ont pas été effectuées, nous n'avons pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux immobilisations, aux passifs au titre des obligations liées à la mise hors service au 31 mars 2023, à l'excédent de l'exercice et aux flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement, ainsi qu'à la variation des actifs financiers nets et aux informations fournies sur les obligations pour l'exercice clos le 31 mars 2023.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers combinés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Première Nation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers combinés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Observations – Informations financières non exigées par les normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP)

Nous attirons l'attention sur le fait que la Première Nation inclus dans ses états financiers combinés certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations, établies conformément aux exigences de Services aux Autochtones Canada et présentées à la page 29, portent sur l'état de l'excédent (déficit) de financement de l'exercice aux fins de Services aux Autochtones Canada. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers combinés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers combinés, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers combinés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers combinés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Première Nation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Première Nation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Première Nation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers combinés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers combinés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers combinés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Première Nation.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Première Nation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Première Nation à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers combinés y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers combinés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Première Nation pour exprimer une opinion sur les états financiers combinés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit de groupe, et assumons l'entièvre responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

1

MNP S.E.N.C.R.L., s.r.l.
MNP S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Saint-Félicien (Québec)
Le 28 juin 2023

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique no A127562



Pekuakamiulnuatsh Takuhikan
État combiné des résultats et de l'excédent accumulé
Exercice terminé le 31 mars 2023

	Notes	Budget	2023	2022
		\$	\$	\$
Revenus				
Dépenses				
Excédent de l'exercice avant autres produits		28-30 29-30	105 264 572 91 225 257 14 039 315	81 717 514 69 951 774 11 765 740
Autres produits				
Quote-part non distribuée des bénéfices nets tirés d'entreprises commerciales et partenariats commerciaux	9	-	8 512 600	8 149 886
Excédent de l'exercice			14 039 315	30 068 225
Excédent accumulé au début de l'exercice - déjà établi			172 216 504	152 198 828
Redressement aux exercices antérieurs	4		19 347	102 050
Excédent accumulé au début de l'exercice - redressé			172 235 851	152 300 878
Excédent accumulé à la fin de l'exercice			202 304 076	172 216 504

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.



Pekuakamiulnuatsh Takuhikan
Etat combiné de la situation financière
31 mars 2023

	2023	2022
Actifs financiers		
Encaisse	28 080 447	4 887 200
Encaisses assujetties à des restrictions (note 5)		
Réserves de remplacement et de fonctionnement - habitation (Art. 95)	374 010	388 278
Placements (note 6)	78 045 021	74 062 849
Contributions et subventions à recevoir (note 7)	17 268 246	17 986 334
Autres montants à recevoir (note 8)	1 150 435	555 193
Participations dans des entreprises commerciales et des partenariats commerciaux (note 9)	85 704 027	84 086 930
Avances à des sociétés apparentées (note 10)	11 364 115	12 027 347
Débentures (note 11)	1 020 612	1 061 208
Placement - entente Mashteuiatsh 2001, au coût (note 12)	5 245 632	5 245 632
Effet à recevoir, 5,46 %, recouvré au cours de l'exercice	-	63 126
Prêts à recevoir - programmes Habitation	2 894 041	2 946 420
	231 146 586	203 310 517
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 14)	7 375 589	11 702 933
Revenus différés	12 394 226	8 504 534
Revenus différés - Entente MSAC 2023-2024	9 368 643	-
Réserve - immobilisations	1 809 178	1 359 001
Revenus différés - programmes Habitation	2 894 041	2 946 420
Dette à long terme - Habitation (Art. 95) (note 16)	915 428	1 040 676
Dette à long terme (note 17)	55 517 576	58 942 941
Réserve de remplacement et de fonctionnement - Habitation (Art. 95) (note 18)	374 010	388 278
Réserve de remplacement des biens mobiliers et des véhicules - Programme Santé	61 172	67 311
	90 709 863	84 952 094
Actifs financiers nets	140 436 723	118 358 423
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 19)	60 791 511	52 692 058
Immobilisations corporelles - Habitation (Art. 95) (note 20)	915 428	1 040 676
Frais payés d'avance	160 414	125 347
	61 867 353	53 858 081
Excédent accumulé	202 304 076	172 216 504

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.

Engagements, éventualités et cautionnements (notes 21, 22 et 23)

Au nom de la Première Nation

Chef

Sey J. Lui
Direction générale

Présidente comité des finances et d'audit

**Pekuakamiulnuatsh Takuhikan****État combiné de la variation des actifs financiers nets**

Exercice clos le 31 mars 2023

	2023	2022
Excédent de l'exercice	30 068 225	19 915 626
Variation des immobilisations corporelles		
Acquisitions	(10 440 134)	(7 290 044)
Amortissement	2 465 929	2 316 378
	(7 974 205)	(4 973 666)
Variation des frais payés d'avance	(35 067)	134 181
	(8 009 272)	(4 839 485)
Variation des actifs financiers nets	22 058 953	15 076 141
Actifs financiers nets au début de l'exercice déjà établis	118 358 423	103 180 232
Redressements aux exercices antérieurs	19 347	102 050
	118 377 770	103 282 282
Actifs financiers nets à la fin de l'exercice	140 436 723	118 358 423

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.

**Pekuakamiulnuatsh Takuhikan****État des flux de trésorerie**

Exercice clos le 31 mars 2023

	2023	2022
Activités de fonctionnement		
Excédent de l'exercice	30 068 225	19 915 626
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Quote-part non distribuée des bénéfices nets tirés d'entreprises commerciales et de partenariats commerciaux	(8 512 600)	(8 149 886)
Amortissement des immobilisations corporelles	2 465 929	2 316 378
Variation de la réserve d'immobilisations	450 177	187 042
Variation de la réserve de remplacement et de fonctionnement - Habitation (Art. 95)	(14 268)	15 594
Variation de la réserve de remplacement des biens mobiliers et des véhicules - Programme Santé	(6 139)	(1 228)
Redressements aux exercices antérieurs	19 347	102 050
	24 470 671	14 385 576
Variation nette d'éléments hors trésorerie liées aux activités de fonctionnement	8 966 391	(207 939)
	33 437 062	14 177 637
Activités d'investissement		
Variation des encaisses assujetties à des restrictions	14 268	7 019 847
Variation des placements	(3 982 172)	(24 124 670)
Variation des participations dans des entreprises commerciales et des partenariats commerciaux	6 895 503	6 433 083
Variation des avances à des sociétés apparentées	663 232	645 086
Variation des débentures	40 596	(20 808)
Variation de l'effet à recevoir	63 126	121 251
Variation des prêts à recevoir - programmes Habitation	52 379	(259 614)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(10 440 134)	(7 290 044)
	(6 693 202)	(17 475 869)
Activités de financement		
Produit de la dette à long terme	-	43 697 770
Remboursement de la dette à long terme	(3 550 613)	(43 578 741)
	(3 550 613)	119 029
Augmentation (diminution) de l'encaisse	23 193 247	(3 179 203)
Encaisse au début	4 887 200	8 066 403
Encaisse à la fin	28 080 447	4 887 200

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.



Pekuakamiulnuatsh Takuhikan

Notes complémentaires

31 mars 2023

1. Statut et activités

La mission de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est d'affirmer, de défendre, de promouvoir et de préserver les droits ancestraux y compris le titre *ilnu*, la langue et la culture ainsi que les intérêts et les aspirations des Pekuakamiulnuatsh; d'offrir des programmes et des services de qualité accessibles, tout en s'assurant de leur amélioration continue afin de répondre aux besoins des Pekuakamiulnuatsh; d'agir à titre de bon gouvernement, d'assurer l'ordre et de favoriser l'unité et la solidarité des Pekuakamiulnuatsh.

2. Adoption de nouvelles normes comptables

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Le 1er avril 2022, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a adopté la nouvelle norme concernant la comptabilisation, l'évaluation et la présentation d'un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, en vertu du chapitre SP 3280, Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. La nouvelle norme établit quand comptabiliser et comment évaluer un passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation, et fournit les exigences connexes en matière de présentation et d'information dans les états financiers. La Première Nation n'a pas procédé à l'adoption de cette nouvelle norme, car la Première Nation n'a pas procédé à l'identification et à l'évaluation, au 1 avril 2022 et au 31 mars 2023, de ses passifs au titre des obligations liées à la mise hors service des immobilisations, ce qui constitue une dérogation aux normes canadiennes pour le secteur public. La Première Nation aurait dû identifier les immobilisations corporelles ou les composantes présentant un risque de passif au titre des obligations liées à la mise hors service, estimer et comptabiliser le montant de ce passif en plus de fournir les informations sur les obligations.

Instruments financiers

Le 1er avril 2022, la Première Nation a adopté les nouvelles recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) concernant la comptabilisation, l'évaluation, la présentation et les informations à fournir sur les actifs financiers, les passifs financiers et les dérivés en vertu du chapitre SP 3450, Instruments financiers. Le nouveau chapitre est appliqué prospectivement et les périodes antérieures n'ont pas été retraitées. L'application prospective des nouvelles recommandations comptables n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers.

3. Méthodes comptables

Ces états financiers combinés ont été préparés par les représentants autorisés de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, compte tenu des exigences particulières du ministère des Services aux Autochtones du Canada, sauf en ce qui concerne les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations pour lequel la Première Nation n'a pas procédé à l'identification et à l'évaluation de ses passifs au titre des obligations liées à la mise hors service des immobilisations.

Entité comptable

L'entité comptable de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh comprend le gouvernement de cette Première Nation et toutes les entités qui sont sous le contrôle de cette dernière.

Principes de consolidation

Toutes les entités soumises au contrôle de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan sont consolidées une à une, à l'exception des entreprises commerciales qui correspondent à la définition d'entreprise publique. Les activités de ces entreprises sont incluses dans les états financiers combinés selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. Toutes les opérations et tous les soldes interorganisationnels sont éliminés au moment de la consolidation.

En vertu de la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation, seul le résultat net de l'entreprise, la participation de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans l'entreprise publique et les autres variations des capitaux propres sont comptabilisés. Aucun rajustement n'est effectué pour les méthodes comptables de l'entreprise qui sont différentes de celles de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan.

Voici les organisations visées par la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation:

- Jeux Piekuakami Metueun inc.
- Société en commandite Minashtuk
- Gestion Développement Piekuakami Ilnuatsh
- Développement Piekuakami Ilnuatsh S.E.C.
- Biochar Boréalis
- Gestion de l'énergie communautaire S.A.
- Société de l'énergie communautaire du Lac-St-Jean
- Énergie Hydroélectrique Ouiatchouan S.E.C.
- Énergie Hydroélectrique Mistassini S.E.C.
- Gestion PEK inc.
- Groupe PEK S.E.C.
- Développement Tshikanakun inc.
- Développement PEK
- 9340-4606 Québec inc.
- Namunashu Société en commandite
- 9321-1654 Québec inc.
- Société en commandite Apuiat
- Fonds de garantie de prêts Mashteuiatsh S.E.C.
- Shipiss inc.
- Gestion Onimiki inc.
- Énergie renouvelable Onimiki S.E.C.

Instruments financiers

Les prêts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis évalués à leur coût amorti diminué des dépréciations. Le coût amorti est calculé comme le montant principal des prêts plus les frais d'administration des prêts non amortis, moins toute provision pour pertes anticipées, plus les intérêts courus. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés sur la base de la comptabilité d'exercice en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais de gestion des prêts sont amortis sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les rentrées de trésorerie futures estimées sur la durée de vie prévue de l'actif financier à la valeur comptable de l'actif financier.

La Première Nation classe les évaluations de la juste valeur comptabilisées dans l'état de la situation financière selon une hiérarchie de la juste valeur à trois niveaux, qui hiérarchise comme suit les données utilisées pour évaluer la juste valeur :

- Niveau 1 : Prix cotés (non ajustés) disponibles sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- Niveau 2 : Données autres que les prix cotés sur des marchés actifs qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement ; et
- Niveau 3 : Données non observables pour lesquelles il existe peu ou pas de données de marché et qui obligent la Première nation à élaborer ses propres hypothèses.

Les évaluations de la juste valeur sont classées dans la hiérarchie de la juste valeur en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui est significative pour cette évaluation de la juste valeur. Cette évaluation nécessite un jugement, compte tenu des facteurs propres à un actif ou à un passif, et peut influer sur le classement dans la hiérarchie des justes valeurs.



Pekuakamiulnuatsh Takuhikan

Notes complémentaires

31 mars 2023

Instruments financiers (suite)

La Première Nation comptabilise ses instruments financiers lorsqu'elle devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur.

Lors de la comptabilisation initiale, la Première Nation peut choisir de façon irréversible d'évaluer ultérieurement tout instrument financier à la juste valeur. La Première Nation n'a pas fait ce choix au cours de l'année.

La Première Nation évalue par la suite à la juste valeur les investissements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif et tous les instruments dérivés, à l'exception de ceux qui sont liés à des instruments de capitaux propres non cotés d'une autre entité et qui doivent être réglés par la remise de ces instruments. Les transactions d'achat ou de vente de ces éléments sont enregistrées à la date de la transaction. Les gains et pertes nets résultant des variations de la juste valeur sont comptabilisés dans l'état des gains et pertes de réévaluation. La Première nation n'a pas présenté d'état des gains et pertes de réévaluation car elle n'a pas d'éléments donnant lieu à des gains (pertes) de réévaluation. Les revenus d'intérêts et dividendes sont comptabilisés dans l'état des résultats. Les investissements dans des instruments de capitaux propres non cotés sur un marché actif et les dérivés qui sont liés à des instruments de capitaux propres non cotés d'une autre entité et qui doivent être réglés par la livraison de ces instruments sont ensuite évalués au coût. À l'exception des instruments désignés à la juste valeur, tous les autres actifs et passifs financiers sont ensuite évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'acquisition, à l'émission ou à la prise en charge d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont immédiatement comptabilisés dans l'excédent (déficit) d'exploitation. Inversement, les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers évalués ultérieurement au coût ou au coût amorti.

Tous les actifs financiers, à l'exception des dérivés, sont soumis chaque année à un test de dépréciation. La direction prend en considération si la société émettrice a subi des pertes continues pendant plusieurs années, l'expérience récente en matière de recouvrement du prêt, telle qu'une défaillance ou un retard dans les paiements d'intérêts ou de principal, etc. Toute dépréciation, qui n'est pas considérée comme temporaire, est comptabilisée dans l'état des résultats. Les réductions de valeur d'actifs financiers évalués au coût et/ou au coût amorti pour refléter des pertes de valeur ne sont pas reprises pour des augmentations de valeur ultérieures. Les reprises de toute réévaluation nette des actifs financiers évalués à la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des gains et pertes de réévaluation.

Placements

Les autres placements sont comptabilisés au coût et dépréciés lors d'une baisse durable de valeur.

Prêts à recevoir et revenus différés - programmes Habitation

Les revenus différés sont inscrits en contrepartie des prêts à recevoir afin de comptabiliser sur une base d'exercice les encaissements relatifs aux programmes Habitation. Les encaissements annuels servent à la création d'un fonds d'investissement comptabilisé au solde du Fonds.

Réserve de remplacement

Une réserve de remplacement est constituée afin de pourvoir aux réparations majeures qui devront être faites au cours des années futures. Le compte de la réserve est financé au moyen d'une affectation annuelle des revenus par opposition à une affectation de l'excédent. Les produits et les charges d'intérêts sont imputables à la réserve. L'utilisation de la réserve de remplacement au cours de l'exercice est comptabilisée en diminution de cette réserve et n'affecte pas les résultats de l'exercice.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations acquises après le 31 mars 2001 sont comptabilisées au coût et amorties selon leur durée de vie utile estimative, selon la méthode linéaire et selon les durées suivantes :

	Taux
Infrastructures	15 à 40 ans
Bâtiments	15 à 40 ans
Matériel roulant	5 et 15 ans
Matériel et outillage	5 ans

Aucun amortissement n'est comptabilisé sur les immobilisations en cours.

Immobilisations corporelles - Habitation (Art. 95)

Les immobilisations acquises dans le cadre du programme Habitation (Art. 95) sont comptabilisées au coût d'acquisition, moins les subventions reçues applicables aux immobilisations. La SCHL permet l'amortissement au titre des bâtiments, achetés au moyen de prêts qu'elle a assurés, à un taux égal à la réduction annuelle du capital du prêt. Aucun amortissement n'est imputé à d'autres éléments d'actif immobilisé; toutefois, une réserve de remplacement est maintenue en vue du remplacement futur d'éléments d'actif.

Réduction de valeur

Lorsqu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de sa valeur comptable sur toute valeur résiduelle doit être constaté à titre de charge à l'état des résultats. Une réduction de valeur ne doit pas être annulée par la suite.

Comptabilisation des produits et revenus différés

Les revenus sont constatés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits qui en découlent. Tous les revenus sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, sauf si les montants comptabilisés ne peuvent être déterminés avec un degré de certitude raisonnable ou s'il est à peu près impossible de les estimer.

Les paiements de transfert sont considérés comme des revenus lorsque le transfert est autorisé et que les éventuels critères d'admissibilité sont respectés, sauf dans le cas où les stipulations du transfert donnent lieu à une obligation qui correspond à la définition d'un passif. Les paiements de transfert sont constatés comme des revenus différés si les stipulations du transfert donnent lieu à un passif. Les revenus de transfert sont constatés à l'état des résultats si les passifs sont réglés.

Les contributions provenant d'autres sources sont reportées quand on impose des restrictions à leur utilisation par le contributeur, et sont considérées comme des revenus lorsqu'elles sont utilisées aux fins prévues.

Les revenus liés aux droits ou aux services obtenus à l'avance (soit avant que ces droits aient été perçus ou que ces services aient été reçus) sont reportés et constatés une fois les droits perçus ou les services reçus.

Les revenus de placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés.

Les produits tirés d'un immeuble locatif sont constatés lorsqu'un locataire commence à occuper cet immeuble et que le loyer doit être payé et que l'état définitif du coût des immobilisations a été approuvé par la SCHL pour les conventions de l'art. 95. Pekuakamiulnuatsh Takuhikan conserve tous les avantages et risques inhérents à la propriété de ses immeubles locatifs et, par conséquent, comptabilise les baux qu'elle conclut avec ses locataires à titre de contrats de location-exploitation.

Réserve d'immobilisations

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a adopté comme politique comptable de comptabiliser des réserves d'immobilisations, lorsqu'un projet de nature capitale n'est pas terminé. Cette méthode est sujette à l'approbation de Services aux Autochtones Canada et de Santé Canada, lors de l'analyse des états financiers combinés.



Pekuakamiulnuatsh Takuhikan

Notes complémentaires

31 mars 2023

Avantages sociaux futurs

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan offre aux employés l'adhésion au Régime des Bénéfices Autochtone incluant le Régime de rente de la sécurité publique des Premières Nations qui est un régime interentreprises de retraite à prestations déterminées. Ce régime est comptabilisé comme un régime à cotisations déterminées et la charge correspond à la contribution requise du fonds pour l'exercice.

Pour les employés reliés à des projets financés par le ministère des Services aux Autochtones Canada, la part employeur concernant le régime de retraite est versée, en partie, par le ministère en vertu d'une entente avec le Régime de Bénéfices Autochtone.

Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers combinés, exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la provision pour créances douteuses à l'égard des débiteurs, la dépréciation des actifs financiers, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, les avantages sociaux futurs dans le cadre des régimes de retraite à prestations définies, la juste valeur de certains instruments financiers, les passifs dans le cadre des éventualités et les obligations liées à la mise hors service des immobilisations.

4. Redressements aux exercices antérieurs

Certains redressements ont eu lieu au cours de l'exercice. L'effet de ces redressements a été de diminuer la réserve de fonctionnement (art. 95) de 19 347 \$ ayant comme impact final d'augmenter le solde des fonds du même montant.

5. Encaisses assujetties à des restrictions

Réserve de remplacement - Programmes pré 1997 et post 1996

En vertu de l'accord avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), un montant annuel doit être porté au crédit de la réserve de remplacement. Ces fonds et les intérêts cumulés doivent être placés dans un compte de banque distinct ou investis uniquement dans des comptes ou instruments assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada ou placés de toute autre façon que la SCHL peut approuver de temps à autre. Toute utilisation des fonds du compte doit être approuvée par la SCHL.

Réserve de fonctionnement - Programme post 1996

L'accord conclu avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) prévoit que tout surplus annuel de fonctionnement peut être mis de côté dans une réserve de fonctionnement, en prévision de déficits futurs. Les fonds de cette réserve doivent être placés dans un compte de banque distinct ou investis uniquement dans des comptes ou instruments assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada ou placés de toute autre façon approuvée par la SCHL au moment du placement.

À la fin de l'exercice, les réserves de remplacement et de fonctionnement comprenaient les éléments suivants :

	2023	2022
Réserve de remplacement	306 023	300 944
Réserve de fonctionnement	67 987	87 334
	374 010	388 278



Pekuakamiulnuatsh Takuhikan

Notes complémentaires

31 mars 2023

6. Placements

	2023	2022
Autres placements		
Dépôts à terme, au coût, taux d'intérêt variant de 0 % à 4,95 %, échéant de mai 2023 à mai 2032	73 858 307	69 984 082
Administration financière des Premières nations - fonds de réserve	2 173 421	2 059 718
	76 031 728	72 043 800
Placements de portefeuille		
Valeurs mobilières Desjardins - Obligations, à la juste valeur, taux variés (coût de 2 013 293 \$; 2 019 049 \$ en 2022)	2 013 293	2 019 049
	78 045 021	74 062 849

7. Contributions et subventions à recevoir

	2023	2022
Gouvernement fédéral		
Services aux Autochtones Canada	7 936 095	6 433 282
Ministère de la sécurité publique du Canada	1 732 252	731 754
Société canadienne d'hypothèque et de logement	357 631	33 565
Commission de la santé et des services sociaux Premières Nations du Québec et du Labrador	97 428	393 865
Conseil en Éducation des Premières Nations	54 158	377 966
Gouvernement provincial		
Gouvernement du Québec et Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports	265 277	132 445
Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit	1 539 914	1 627 273
Ministère de la Sécurité publique du Québec	-	189 796
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	2 023 590	157 652
Commission de Développement des Ressources Humaines des Première Nations du Québec	9 210	27 774
Autres organismes		
Produits Forestiers Résolu Canada inc.	30 271	6 113 679
Regroupement Petapan	-	39 078
Énergie Hydroélectrique Ouiatchouan S.E.C.	473 145	476 937
Énergie Hydroélectrique Mistassini S.E.C.	739 740	743 532
Autres	2 009 535	507 736
	17 268 246	17 986 334



Pekuakamiulnuatsh Takuhikan

Notes complémentaires

31 mars 2023

8. Autres montants à recevoir

	2023	2022
Clients	1 095 886	687 287
Loyers à recevoir (1)	660 926	544 898
Prêts	161 063	161 663
	<hr/> 1 917 875	1 393 848
Provision pour créances douteuses	<hr/> (767 440)	(838 655)
	<hr/> 1 150 435	555 193

(1) De ce montant, 68 425 \$ (59 723 \$ en 2021-2022) est attribuable aux loyers à recevoir des conventions d'habitation 331 (pré 1997) et 64 124 \$ (85 201 \$ en 2021-2022) aux conventions 332 à 339 (post 1996).



9. Participations dans des entreprises commerciales et des partenariats commerciaux

Le tableau suivant présente les informations financières abrégées des entreprises commerciales, comme il est indiqué à la note 3 :

Pourcentage de participation	2023						Total reporté	
	Jeux Piekukami Metueun inc.	Société en commandite Minashtuk	Gestion	Développement	Développement	Biochar Boréalis		
			Piekukami Ilnuatsh	100,00 %	S.E.C	100,00 %		
Liquidités	146 433	8 173 101	-	3 553	135 302	8 458 389		
Débiteurs	-	290 682	-	318 739	193 382	802 803		
Stocks	6 312	192 445	-	-	-	198 757		
Immobilisations corporelles	-	15 917 677	-	1 481 472	-	17 399 149		
Autres actifs	350	718 436	100	590 969	-	1 309 855		
	153 095	25 292 341	100	2 394 733	328 684	28 168 953		
Emprunt/découvert bancaire	-	-	-	100 000	-	100 000		
Créditeurs	95 043	1 474 751	8 785	184 351	66 592	1 829 522		
Dette à long terme	40 000	6 922 500	-	911 904	130 299	8 004 703		
Autres passifs	-	-	-	164 984	80 701	245 685		
	135 043	8 397 251	8 785	1 361 239	277 592	10 179 910		
Participation actionnaires non apparentés	-	(180)	-	-	25 546	25 366		
Capitaux propres	18 052	17 895 270	(8 685)	1 033 494	25 546	18 963 677		
	153 095	26 292 341	100	2 394 733	328 684	29 168 953		
Revenus	-	4 972 971	-	3 495 241	386 919	8 855 131		
Charges	-	2 038 686	1 092	2 926 736	346 175	5 312 689		
Service de la dette	-	255 139	-	31 773	3 852	290 764		
Total des charges	-	2 293 825	1 092	2 958 509	350 027	5 603 453		
Bénéfice net (perte nette)	-	2 679 146	(1 092)	536 732	36 892	3 251 678		
Quote-part des actionnaires non apparentés	-	-	-	-	18 446	18 446		
Quote-part non distribuée des bénéfices (pertes)	-	2 679 146	(1 092)	536 732	18 446	3 233 232		



Pekuakamiulnuatsh
Takuhiikan

PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

Notes complémentaires

31 mars 2023

9. Participations dans des entreprises commerciales et des partenariats commerciaux (suite)

Pourcentage de participation	Total reporté	2023				
		Gestion de l'énergie communautaire S.A.	Société de l'énergie communautaire du Lac-St-Jean	Énergie hydroélectrique Ouiatchouan S.E.C.	Énergie hydroélectrique Mistassini S.E.C.	Total reporté
Liquidités	8 458 389	1 215	62 596	1 282 823	2 865 609	12 670 632
Débiteurs	802 803	1 458	601 493	1 170 119	291 473	2 867 346
Stocks	198 757	-	-	182 309	272 698	653 764
Immobilisations corporelles	17 399 149	-	-	45 756 646	63 144 856	126 300 651
Autres actifs	1 309 855	2	6 073	1 239 554	1 993 038	4 548 522
	28 168 953	2 675	670 162	49 631 451	68 567 674	147 040 915
Emprunt/découvert bancaire	100 000	-	-	-	-	100 000
Créditeurs	1 829 522	-	5 405	1 314 322	1 572 450	4 721 699
Dette à long terme	8 004 703	-	-	-	-	8 004 703
Autres passifs	245 685	7 286	-	-	-	252 971
	10 179 910	7 286	5 405	1 314 322	1 572 450	13 079 373
Participation actionnaires non apparentés	25 366	(3 073)	443 173	26 574 421	36 847 086	63 886 973
Capitaux propres	18 963 677	(1 538)	221 584	21 742 708	30 148 138	71 074 569
	29 168 953	2 675	670 162	49 631 451	68 567 674	148 040 915
Revenus	8 855 131	1 348	600 775	8 569 171	8 912 865	26 939 290
Charges	5 312 689	1 667	41 807	2 865 731	3 456 074	11 677 968
Service de la dette	290 764	-	-	-	-	290 764
Total des charges	5 603 453	1 667	41 807	2 865 731	3 456 074	11 968 732
Bénéfice net (perte nette)	3 251 678	(319)	558 968	5 703 440	5 456 791	14 970 558
Quote-part des actionnaires non apparentés	18 446	(213)	372 645	3 136 892	3 001 235	6 529 006
Quote-part non distribuée des bénéfices (pertes)	3 233 232	(106)	186 323	2 566 548	2 455 556	8 441 552



Pekuakamiulnuatsh
Takuhiikan

PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

Notes complémentaires

31 mars 2023

9. Participations dans des entreprises commerciales et des partenariats commerciaux (suite)

Pourcentage de participation	2023					
	Total reporté	Gestion PEK inc. 100,00 %	Groupe PEK S.E.C. 100,00 %	Développement Tshikanakun inc. 100,00 %	Développement PEK 100,00 %	Total reporté
Liquidités	12 670 632	5 515	548 740	63 720	116 458	13 405 065
Débiteurs	2 867 346	-	164 051	8 894	302 844	3 343 135
Stocks	653 764	-	-	-	-	653 764
Immobilisations corporelles	126 300 651	-	-	-	65 452	126 366 103
Autres actifs	4 548 522	200	201 260	-	275 919	5 025 901
	147 040 915	5 715	914 051	72 614	760 673	148 793 968
Emprunt/découvert bancaire	100 000	-	-	-	-	100 000
Créditeurs	4 721 699	254	199 143	40	187 943	5 109 079
Dette à long terme	8 004 703	-	-	-	13 550	8 018 253
Autres passifs	252 971	-	-	-	200 000	452 971
	13 079 373	254	199 143	40	401 493	13 680 303
Participation actionnaires non apparentés	63 886 973	-	100	-	-	63 887 073
Capitaux propres	71 074 569	5 461	714 808	72 574	359 180	72 226 592
	148 040 915	5 715	914 051	72 614	760 673	149 793 968
Revenus	26 939 290	1 730	1 187 598	-	2 336 412	30 465 030
Charges	11 677 968	1 697	1 010 918	3 138	2 308 641	15 002 362
Service de la dette	290 764	-	-	-	-	290 764
Total des charges	11 968 732	1 697	1 010 918	3 138	2 308 641	15 293 126
Bénéfice net (perte nette)	14 970 558	33	176 680	(3 138)	27 771	15 171 904
Quote-part des actionnaires non apparentés	6 529 006	-	-	-	-	6 529 006
Quote-part non distribuée des bénéfices (pertes)	8 441 552	33	176 680	(3 138)	27 771	8 642 898



Pekuakamiulnuatsh
Takuhiikan

PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

Notes complémentaires

31 mars 2023

9. Participations dans des entreprises commerciales et des partenariats commerciaux (suite)

Pourcentage de participation	2023					
	Total reporté	9340-4606 Québec inc. 50,00 %	Namunashu Société en commandite 50,00 %	9321-1654 Québec inc. 12,50 %	Société en commandite Apuiat 12,50 %	Total reporté
Liquidités	13 405 065	-	2 543 107	-	379 498	16 327 670
Débiteurs	3 343 135	-	308 470	1 236	2 897 488	6 550 329
Stocks	653 764	-	63 137	-	-	716 901
Immobilisations corporelles	126 366 103	-	32 117 276	-	-	158 483 379
Autres actifs	5 025 901	100	877 976	1	27 822 849	33 726 827
	148 793 968	100	35 909 966	1 237	31 099 835	215 805 106
Emprunt/découvert bancaire	100 000	-	-	-	100 000	200 000
Créditeurs	5 109 079		86 260	1 262	60 388	5 256 989
Dette à long terme	8 018 253	-	22 212 871	-	137 493	30 368 617
Autres passifs	452 971	-	521 000	-	14 181 893	15 155 864
	13 680 303	-	22 820 131	1 262	14 479 774	50 981 470
Participation actionnaires non apparentés	63 887 073	50	6 544 917	(22)	14 630 230	85 062 248
Capitaux propres	72 226 592	50	6 544 919	(3)	2 089 831	80 861 388
	149 793 968	100	35 909 966	1 237	31 199 835	216 905 106
Revenus	30 465 030	-	5 125 436	2 500	2 599 446	38 192 412
Charges	15 002 362		5 289 231	2 349	164 523	20 458 465
Service de la dette	290 764	-	918 077	-	4 445	1 213 286
Total des charges	15 293 126	-	6 207 308	2 349	168 968	21 671 751
Bénéfice net (perte nette)	15 171 904	-	(1 081 872)	151	2 430 478	16 520 661
Quote-part des actionnaires non apparentés	6 529 006	-	(540 936)	132	2 126 699	8 114 901
Quote-part non distribuée des bénéfices (pertes)	8 642 898	-	(540 936)	19	303 779	8 405 760



Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan

PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

Notes complémentaires

31 mars 2023

9. Participations dans des entreprises commerciales et des partenariats commerciaux (suite)

Pourcentage de participation	Total reporté	2023			2022	
		Fonds de garantie de prêts Mashteuatsh	S.E.C.	Shipiss	Gestion Onimiki inc. et Énergie renouvelable Onimiki S.E.C.	Total
		70,00 %	100,00 %	20,00 %		Total
Liquidités	16 327 670	1 430 282	438 029	-	18 195 981	22 214 430
Débiteurs	6 550 329	24 714	96 492	845 101	7 516 636	5 592 070
Stocks	716 901	-	-	-	716 901	679 703
Immobilisations corporelles	158 483 379	2 098	2 877 166	-	161 362 643	166 431 025
Autres actifs	33 726 827	4 285 836	5 023 361	-	43 036 024	39 177 506
	215 805 106	5 742 930	8 435 048	845 101	230 828 185	234 094 734
Emprunt/découvert bancaire	200 000	-	-	-	200 000	30 000
Créditeurs	5 256 989	-	268 577	-	5 525 566	4 996 830
Dette à long terme	30 368 617	-	5 786 562	-	36 155 179	39 583 551
Autres passifs	15 155 864	-	1 715 871	-	16 871 735	19 312 475
	50 981 470	-	7 771 010	-	58 752 480	63 922 856
Participation actionnaires non apparentés	85 062 248	1 733 334	15	676 081	87 471 678	86 084 947
Capitaux propres	80 861 388	4 009 596	664 023	169 020	85 704 027	84 086 930
	216 905 106	5 742 930	8 435 048	845 101	231 928 185	234 094 733
Revenus	38 192 412	132 158	1 450 051	-	39 774 621	45 383 686
Charges	20 458 465	103 319	1 234 033	-	21 795 817	18 439 007
Service de la dette	1 213 286	-	129 365	-	1 342 651	1 466 435
Total des charges	21 671 751	103 319	1 363 398	-	23 138 468	19 905 442
Bénéfice net (perte nette)	16 520 661	28 839	86 653	-	16 636 153	25 478 244
Quote-part des actionnaires non apparentés	8 114 901	8 652	-	-	8 123 553	17 328 358
Quote-part non distribuée des bénéfices (pertes)	8 405 760	20 187	86 653	-	8 512 600	8 149 886



Pekuakamiulnuatsh Takuhikan

Notes complémentaires

31 mars 2023

10. Avances à des sociétés apparentées

	2023	2022
Shipiss inc., 2,15 %, recouvrable par versements mensuels de 36 619 \$, capital et intérêts, échéant en octobre 2038	5 805 831	6 115 895
Conseil de la Première Nation des Innus Essipit, 3,41 %, recouvrable par versements mensuels de 42 741 \$, capital et intérêts, échéant en avril 2035 (garanti par un investissement dans le projet Namunashu Société en commandite)	5 053 199	5 377 389
Développement Piekuakami Ilnuatsh S.E.C., 4,00 %, recouvrable par versements mensuels de 3 764 \$, capital et intérêts, échéant en janvier 2034	394 599	423 577
9349-3104 Québec inc. (Forêt-Bleuet), sans intérêt ni modalités de recouvrement	110 486	110 486
	11 364 115	12 027 347

11. Débentures

	2023	2022
Débentures convertibles en actions de catégorie A à la demande du détenteur, d'un montant initial de 1 000 000 \$, plus les intérêts courus, 2 %, encaissables à l'échéance	1 020 612	1 061 208

12. Placement - entente Mastheuiasth 2001

Au cours de l'exercice 2001, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a signé une entente avec Hydro-Québec dans laquelle Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a investi un montant de 5 245 632 \$, équivalant à 7,30 % du coût du projet Manouane. Ce placement engendre un rendement équivalant à un pourcentage des revenus générés par ce projet diminué des frais de turbinage et d'exploitation. Cette entente est d'une durée de 50 ans avec une possibilité d'option de renouvellement de 49 ans moyennant un préavis de 12 mois signifié avant l'échéance initiale. La date d'échéance initiale est en juin 2051. Selon les modalités de l'accord, le conseil a l'option de mettre fin en tout temps au partenariat en donnant un préavis d'au moins 12 mois. Dans ce cas, Hydro-Québec, devra remettre à la Première Nation un montant égal au montant investi.

13. Emprunts bancaires et lettre de garantie commerciale

Un emprunt bancaire, au taux préférentiel, est garanti par des comptes d'épargne d'une valeur comptable nette de 5 522 481 \$. Le montant autorisé est de 4 000 000 \$ et est renouvelable annuellement. Un autre emprunt bancaire, au taux préférentiel ne fait l'objet d'aucune garantie. Le montant autorisé est de 200 000 \$ et est renouvelable annuellement. La lettre de garantie commerciale, au taux préférentiel majoré de 2,70 %, est garantie par des comptes d'épargne d'une valeur comptable nette de 5 522 481 \$. Le montant autorisé est de 218 750 \$ et est renouvelable annuellement. Les soldes de ces emprunts bancaires et de la lettre de garantie sont de valeur nulle.

14. Créditeurs et charges à payer

	2023	2022
Fournisseurs	6 291 160	10 422 242
Obligations relatives aux avantages du personnel	1 084 429	1 280 691
	7 375 589	11 702 933



Pekuakamiulnuatsh Takuhikan

Notes complémentaires

31 mars 2023

15. Revenus et dépenses art. 95

	(Pré 1997) Conventions 330 à 331	(Post 1996) Conventions à 339	2023	2022
Revenus				
Occupants soumis à une vérification du revenu	22 905	170 319	193 224	202 297
Aide fédérale	14 824	136 866	151 690	162 671
	37 729	307 185	344 914	364 968
Dépenses				
Entretien	13 979	93 721	107 700	72 957
Chauffage et électricité	5 800	56 911	62 710	65 118
Contribution annuelle - Fonds de réserves de remplacement	2 340	33 620	35 960	37 220
Services publics	3 168	21 120	24 288	25 650
Administration	2 133	18 820	20 953	22 060
Créances douteuses (recouvrées)	4 961	(7 025)	(2 064)	(17 473)
Assurances	2 268	9 223	11 491	10 713
Honoraires professionnels	263	2 370	2 633	4 830
Intérêts	385	17 854	18 239	19 117
Amortissement des immobilisations corporelles	14 783	110 464	125 247	136 633
	50 080	357 077	407 157	376 825
Insuffisance des produits sur les charges	(12 351)	(49 892)	(62 243)	(11 857)



Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan

PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

Notes complémentaires

31 Mars 2023

16. Dette à long terme - Habitation (Art. 95)

No de projet	No de dossier SCHL	Prêteur	Taux d'intérêt	Date d'échéance	Date de renouvellement	Durée d'amortissement initial	Mensualité (capital et intérêts)	2023	2022
Programmes pré-1997									
030	07-867-617	Desjardins	-	-	-	-	-	-	1 207
031	07-867-617	Desjardins	2,69%	10-2023	10-2023	25 ans	1 163	6 930	20 506
Programmes post-1996									
001	19-072-529	SCHL	0,68%	07-2025	07-2025	25 ans	1 070	28 667	41 268
002	19-072-529	SCHL	1,13%	05-2026	05-2026	25 ans	1 078	39 167	51 580
003	19-072-529	SCHL	1,13%	05-2028	06-2026	22 ans	724	42 911	51 066
004	19-072-529	SCHL	3,70%	10-2030	12-2027	23 ans	2 294	180 219	201 781
005	19-072-529	SCHL	1,22%	05-2040	05-2026	25 ans	392	72 599	76 399
006	19-072-529	SCHL	1,22%	05-2037	05-2026	22 ans	1 384	214 834	228 734
007	19-072-529	SCHL	3,09%	02-2033	févr-28	15 ans	1 410	130 785	142 648
008	19-072-529	SCHL	2,22%	01-2034	01-2024	15 ans	2 574	199 316	225 487
								915 428	1 040 676

Ces emprunts sont garantis par des garanties ministérielles émises par Services aux Autochtones Canada.



Pekuakamiulnuatsh Takuhikan

Notes complémentaires

31 mars 2023

16. Dette à long terme - Habitation (Art. 95) (suite)

Les versements à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2024	292 116
2025	87 199
2026	78 674
2027	288 519
2028	168 920

17. Dette à long terme

	2023	2022
Emprunt auprès de l'Administration financière des Premières Nations, d'un montant initial de 23 985 460 \$, 2,39 %, remboursable par versements mensuels de 159 236 \$, capital et intérêts, échéant en février 2037 (EHM)	22 529 443	23 873 995
Emprunt auprès de l'Administration financière des Premières Nations, d'un montant initial de 17 182 008 \$, 2,39 %, remboursable par versements mensuels de 114 069 \$, capital et intérêts, échéant en février 2037 (EHO)	16 138 990	17 102 160
Emprunt auprès de l'Administration financière des Premières Nations, d'un montant initial de 13 355 341 \$, 3,41 %, remboursable par versements mensuels de 85 482 \$, capital et intérêts, échéant en avril 2035 (garanti par un investissement dans le projet Namunashu Société en commandite)	10 106 397	10 754 778
Emprunt auprès de l'Administration financière des Premières Nations, d'un montant initial de 6 800 000 \$, 2,15 %, remboursable par versements mensuels de 36 619 \$, capital et intérêts, échéant en octobre 2038 (garanti par un investissement dans le projet Shipiss inc.)	5 805 832	6 115 895
Emprunt auprès de Desjardins d'un montant initial de 1 080 000 \$, 2,89 %, remboursable par versements semestriels de 62 619 \$, capital et intérêts, renouvelable en septembre 2026, échéant en septembre 2031 (garanti par une contribution du Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuits pour le bâtiment infrastructures et services publics)	936 914	1 032 987
Emprunt auprès de Desjardins, d'un montant initial de 1 000 000 \$, 5,46 %, remboursé au cours de l'exercice	-	63 126
	55 517 576	58 942 941

Les versements à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2024	3 479 955
2025	3 581 243
2026	3 674 984
2027	4 295 076
2028	3 759 210



Pekuakamiulnuatsh Takuhikan

Notes complémentaires

31 mars 2023

18. Réserve de remplacement et de fonctionnement

	(Pré 1997)	(Post 1996)	
	Conventions 330 à 331	Conventions à 339	2023
			2022
Fonds de réserve de remplacement			
Solde au début	32 366	268 578	300 944
Ajustement de fin de convention	5 595	-	5 595
Intérêts de l'exercice	25	206	231
Retraits pour l'exercice	(29 697)	(7 010)	(36 707)
Affectation de l'exercice	2 340	33 620	35 960
 Solde à la fin	 10 629	 295 394	 306 023
			300 944
Fonds de réserve de fonctionnement			
Solde au début	-	87 334	87 334
Ajustement relatif à la réserve de fonctionnement	-	(19 343)	(19 343)
Intérêts de l'exercice (ajustements)	-	(4)	(4)
 Solde à la fin	 -	 67 987	 67 987
			87 334
	10 629	363 381	374 010
			388 278

19. Immobilisations corporelles

	Solde au 1er avril 2022	Acquisitions	Dispositions	Solde au 31 mars 2023
Coût				
Terrains	1 786 257	-	-	1 786 257
Infrastructures*	42 995 779	9 211 927	-	52 207 706
Bâtiments	19 617 122	190 006	-	19 807 128
Matériel roulant	1 633 073	506 465	-	2 139 538
Matériel et outillage	5 517 252	531 736	-	6 048 988
	71 549 483	10 440 134	-	81 989 617
	Solde au 1er avril 2022	Amortissement	Dispositions	Solde au 31 mars 2023
Amortissement cumulé				
Terrains	-	-	-	-
Infrastructures	8 984 041	1 086 674	-	10 070 715
Bâtiments	5 074 416	579 610	-	5 654 026
Matériel roulant	679 526	145 418	-	824 944
Matériel et outillage	4 119 442	528 979	-	4 648 421
	18 857 425	2 340 681	-	21 198 106
Valeur comptable nette	52 692 058			60 791 511

*Ce poste inclut des infrastructures en cours de construction pour un coût de 8 705 703 \$.



Pekuakamiulnuatsh Takuhikan

Notes complémentaires

31 mars 2023

20. Immobilisations corporelles - Habitation (Art. 95)

	Solde au 1er avril 2022	Acquisitions	Dispositions	Solde au 31 mars 2023
Coût				
Terrains et bâtiments (pré-1997)	440 800	-	(290 445)	150 355
Terrains et bâtiments (post-1996)	1 995 994	-	-	1 995 994
	2 436 794	-	(290 445)	2 146 349
	Solde au 1er avril 2022	Amortissement	Dispositions	Solde au 31 mars 2023
Amortissement cumulé				
Terrains et bâtiments (pré-1997)	419 086	14 783	(290 445)	143 424
Terrains et bâtiments (post-1996)	977 032	110 465	-	1 087 497
	1 396 118	125 248	(290 445)	1 230 921
Valeur comptable nette				915 428

21. Engagements

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est engagé envers les ententes suivantes :

- Contrat pour le transport scolaire - Contrat échéant en 2025	479 039
- Contrat pour déneigement des rues - Contrat échéant en 2024	141 145
- Contrat pour le transport médical - Contrat échéant en 2025	446 940
- Contrat pour l'assurance responsabilité - Contrat échéant en 2024	347 854
- Contribution - Biochar Boréal	40 000
- Contribution - Société en Commandite Forêt Bleuet/Minashkuatsh-minisha	63 000
- Contribution 2023-2024 - Société de développement Ilnu	780 680
- Contribution 2023-2024 - Nimilupan	287 000
- Autres contributions - projets	105 150

22. Éventualités

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a conclu des accords de contribution avec différents ministères du gouvernement fédéral. Le financement versé conformément à ces accords est assujetti à un remboursement si Pekuakamiulnuatsh Takuhikan ne respecte pas les conditions de ceux-ci.

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a quelques causes en suspens. À la date des états financiers, les procureurs de la Première Nation ne peuvent évaluer avec certitude les montants en cause et les résultats possibles des règlements. Si la Première Nation devait être tenue d'assumer des frais relatifs à cette cause, les montants seront comptabilisés dans l'exercice au cours duquel les sommes seront payables.



Pekuakamiulnuatsh Takuhikan

Notes complémentaires

31 mars 2023

23. Cautionnements

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a différents engagements concernant les programmes d'habitation excluant les dettes du programme logements communautaires (article 95) énumérées à la note 16. Au 31 mars 2023, le total de ces engagements est de 34 231 758 \$. Ces emprunts sont garantis par des garanties ministérielles émises par Services aux Autochtones Canada.

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan cautionne la marge de crédit de Développement Piekuakami Ilnuatsh S.E.C. pour permettre les liquidités nécessaires à la réalisation de projets. Le montant autorisé de la marge de crédit est de 2 500 000 \$ et est renouvelable en août 2023. Le solde de la marge de crédit au 31 mars 2023 est de 100 000 \$. La direction estime que la probabilité de mise en jeu de ce cautionnement est faible et n'a donc pas comptabilisé aucun passif dans ses états financiers combinés.

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan cautionne également le prêt à terme de Développement Piekuakami Ilnuatsh S.E.C. qui a permis l'acquisition du camping. Le prêt vient à échéance en décembre 2030. Le solde du prêt au 31 mars 2023 est de 495 744 \$. La direction estime que la probabilité de mise en jeu de ce cautionnement est faible et n'a donc pas comptabilisé aucun passif dans ses états financiers combinés.

24. Avantages sociaux futurs

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan offre à ses salariés un régime de retraite contributif à prestations définies. Le promoteur du régime est le Régime des Bénéfices Autochtone. En vertu du Régime, les cotisations sont versées par l'employeur et par les adhérents. Le Régime est enregistré conformément à la Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension, sous le numéro 55865. Le promoteur du Régime doit financer le Régime de façon à constituer les prestations définies selon les dispositions du Régime. La valeur de ces prestations est établie au moyen d'une évaluation actuarielle annuelle ou selon l'approbation du comité de retraite. Les prestations au titre des services sont calculées à partir du nombre d'années de service cotisé, multiplié par 1 7/8 % ou 2 %, selon le type de régime choisi, de la moyenne des cinq meilleures années de salaire de l'employé. En date du rapport, l'évaluation actuarielle la plus récente du Régime des Bénéfices Autochtone est en date du 1er janvier 2021. Il nous est donc impossible d'évaluer l'état du surplus ou déficit actuel du régime en date du rapport.

25. Résultats budgétés

Les résultats budgétés non audités sont fournis aux fins de comparaison, ils proviennent du budget annuel approuvé par Katakuhimatsheta (Conseil des élus).

26. Instruments financiers

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels la Première Nation est exposée au 31 mars 2023 sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait la Première Nation à subir une perte financière. Le risque de crédit pour la Première Nation est principalement lié aux contributions et subventions à recevoir et aux autres montants à recevoir.

La Première Nation consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour créances douteuses, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. La Première Nation n'exige généralement pas de caution.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de la Première Nation l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. La Première Nation est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêts fixes. Les instruments à taux d'intérêt fixes assujettissent la Première Nation à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Première Nation éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. La Première Nation est exposée à ce risque principalement à l'égard de ses créateurs et charges à payer et de sa dette à long terme.

27. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs de l'exercice 2022 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice courant.



Pekuakamiulnuatsh Takuhikan
Notes complémentaires

31 mars 2023

28. Revenus de transfert

	Budget	2023	2022
	\$	\$	\$
Transferts des gouvernements fédéraux - destinés au fonctionnement			
Ministère des Services aux Autochtones Canada	54 444 156	53 992 555	41 728 997
Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits	10 959 366	8 201 824	7 856 548
Conseil en Éducation des Premières Nations (C.E.P.N.)	1 364 134	1 302 813	2 382 695
Ministère de la sécurité publique et de la protection civile du Canada	1 961 851	2 295 041	1 079 961
Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)	695 182	196 858	187 349
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	615 343	659 260	586 707
Comm. Santé Serv. Sociaux Premières Nations (C.S.S.S.P.N.Q.L)	1 558 948	693 153	193 783
Patrimoine Canadien	388 465	329 953	107 238
Environnement et changement climatique Canada	550 331	122 131	-
Agence de développement économique du Canada	516 157	29 205	-
Agence canadienne d'évaluation environnementale	47 022	47 024	84 667
	73 100 955	67 869 817	54 207 945

Transferts des gouvernements provinciaux - destinés au fonctionnement

Gouvernement du Québec	4 580 546	2 282 677	489 686
Ministère de la sécurité publique du Québec	1 289 603	1 232 375	1 115 355
Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit	2 025 698	450 000	481 285
Hydro-Québec	130 000	130 000	130 000
Comm. dévelop. ress. humaine Prem. Nations du Québec (C.D.R.H.P.N.Q.)	2 253 948	1 280 233	1 095 290
	10 279 795	5 375 285	3 311 616

29. Dépenses par objet

	2023	2022
	\$	\$
Salaires, traitements et avantages sociaux	31 423 994	29 075 453
Biens et services	41 993 787	37 170 695
Intérêts	1 459 780	1 525 886
Amortissement	2 340 681	2 179 740
	77 218 242	69 951 774



Pekuakamiulnuatsh Takuhikan
Notes complémentaires
Takuhikan 31 mars 2023

30. Information sectorielle - Fonds des programmes		Budget	2023	2022
	Notes	\$	\$	\$
Revenus				
Transfert des gouvernements fédéraux	28	73 100 955	67 869 817	54 207 945
Transfert des gouvernements provinciaux	28	10 279 795	5 375 285	3 311 616
Contributions locales		1 681 165	1 905 356	1 740 676
Autres revenus		20 202 657	23 623 409	22 457 277
		105 264 572	98 773 867	81 717 514
Dépenses				
Katakuhimatsheta (Conseil des élus)		811 763	Salaires et av. sociaux	Dépenses de fonctionnement
Direction générale Imputation globale		3 424 418	217 159	748 323
Bureau de soutien politique		1 337 226	695 672	350 754
Soutien à la gouvernance		2 637 465	1 153 107	1 105 452
Économie et partenariats stratégiques		11 833 760	623 429	2 185 664
Patrimoine et culture		1 983 585	893 953	7 310 582
Droits et protection du territoire		3 816 812	2 183 949	833 172
Finances, approvisionnement et systèmes informatiques		2 414 299	1 486 395	1 024 888
Développement des ressources humaines		21 407 946	502 704	1 989 099
Santé et mieux-être collectif		20 830 200	9 175 614	18 579 860
Éducation et main-d'œuvre		13 039 602	8 140 183	19 330 138
Infrastructures et services publics		5 112 148	6 092 840	11 134 996
Immobilisations		-	5 042 156	10 483 769
Amortissement		1 391 495	3 162 372	846 388
Fonds autonomes		91 225 257	3 340 681	2 179 740
		31 423 994	3 090 026	2 145 877
Excédent de l'exercice avant autres produits		14 039 315	77 218 242	69 951 774
Autres produits				
Quote-part non distribuée des bénéfices (pertes) nets tirés d'entreprises commerciales et partenariats commerciaux	9		8 512 600	8 149 886
Excédent de l'exercice		14 039 315	30 068 225	19 915 626
Affectations				
Investissement en immobilisations		(7 120 291)	(7 120 291)	(7 290 044)
Accumulation réserve de remplacement de véhicules		(194 925)	(111 425)	13 066
Appropriation des surplus accumulés		990 102	1 384 895	609 777
Contribution des Fonds autonomes		2 963 975	1 696 542	2 975 123
Transferts des Fonds autonomes		(2 963 975)	(1 696 542)	(2 975 123)
Amortissement des immobilisations corporelles		-	2 340 681	2 179 740
		(6 325 114)	(3 506 140)	(4 487 461)
Excédent de financement de l'exercice		7 714 201	26 562 085	15 428 165



Pekuakamiulnuatsh Takuhikan
Explication des résultats nets d'opérations - Fonds des programmes
31 mars 2023

	Notes	2023	2022
		\$	\$
Excédent de l'exercice avant autres produits		21 555 625	11 765 740
<u>Excédent non imputable au fonds de programme ou avec restrictions :</u>			
Surplus Services à l'enfance et à la famille des Premières nations (SEFPN)	1	2 823 144	722 025
Surplus Sécurité publique	2	30 461	4 490
Surplus investi en immobilisations corporelles (surplus - amortissement)	3	4 779 610	5 110 304
Surplus Fonds autonomes		6 329 968	5 448 001
		13 963 183	11 284 820
Surplus provenant des Fonds des programmes		7 592 442	480 920
Contribution des Fonds autonomes		1 696 542	2 975 123
Surplus provenant des Fonds des programmes (incluant les Fonds autonomes)		9 288 984	3 456 043

Note 1 - Le surplus provenant du SEFPN ne peut être utilisé qu'à des fins spécifiques déterminées par le SAC. Cette règle ne s'applique plus au surplus de Santé Canada depuis 2019-2020, considérant le changement de mode de financement (mode subvention).

Note 2 - Les surplus provenant de la Sécurité publique ne peuvent être utilisés qu'à des fins spécifiques déterminées par le Ministère de la Sécurité publique du Québec, soit pour les déficits antérieurs de la Sécurité publique.

Note 3 - Les financements inclus dans le surplus investi en immobilisations ont tous été engagés au cours de l'exercice.